

**Renseignements généraux**

Nom de l'organisme admissible (Arrondissement, Ville ou MRC)		
Nom de la personne responsable		Fonction ou rôle
Téléphone	Courriel	
Adresse de l'organisme admissible		

**Type d'entente**

<input type="checkbox"/> Bail	No Dossier	<input type="checkbox"/> Permission	No Dossier
-------------------------------	------------	-------------------------------------	------------

Cocher les cases qui correspondent au projet d'aménagement autorisé par Hydro-Québec

Grille de critères pour l'octroi du financement du projet de verdissement autorisé par HQ (aménagements favorables à la biodiversité dans les emprises de transport)	Montants octroyés	Éléments présents dans l'aménagement ?
<b>Projet avec Gestion Différenciée de la Végétation (GDV)</b>		
0,5 à 1 ha cumulatif		<input type="checkbox"/>
> 1 à 2 ha cumulatif		<input type="checkbox"/>
> 2 à 4 ha cumulatif		<input type="checkbox"/>
> 4 ha cumulatif		<input type="checkbox"/>
<b>Plantations d'herbacées</b>		
100 à 500 plants		<input type="checkbox"/>
> 500 à 1000 plants		<input type="checkbox"/>
> 1000 plants		<input type="checkbox"/>
<b>Plantations d'arbustes et petits arbres</b>		
50 à 100 plants		<input type="checkbox"/>
> 100 à 200 plants		<input type="checkbox"/>
> 200 plants		<input type="checkbox"/>
<b>Ensemencement</b>		
< 1 ha		<input type="checkbox"/>
> 1 ha		<input type="checkbox"/>
<b>Aménagements fauniques</b>		
Hibernacle (1 ou plusieurs)		<input type="checkbox"/>
Mangeoires et nichoirs (1 ou plusieurs)		<input type="checkbox"/>
Îlots de chicots artificiels		<input type="checkbox"/>
Autres		<input type="checkbox"/>
Sous-total		

Les municipalités peuvent déposer plusieurs projets, **mais n'auront pas plus de 50 000 \$ au total (cumul)**.

**Montant admissible**

Selon la Grille de critères ci-haut, le montant admissible pour le projet de verdissement est de :

Nom de la personne Hydro-Québec responsable du calcul		Fonction ou rôle
Téléphone	Courriel	Date (AAAA-MM-JJ)

**Facturation**

Pour obtenir le financement indiqué dans cette fiche, les municipalités doivent obligatoirement transmettre une facture par courriel directement à l'unité Comptes fournisseurs pour qu'elles soient traitées. L'envoi par courriel doit être fait selon les conditions énoncées au <https://www.hydroquebec.com/fournisseurs/facturation-et-paiement/ preparer-transmettre-facture.html>.

- Vous devez :
- Incrire sur la facture le CII du gestionnaire qui approuvera la facture
  - Incrire le support de coût à imputer
  - Transmettre sa facture par courriel directement à Comptes fournisseurs [comptes.fournisseurs@hydro.gc.ca](mailto:comptes.fournisseurs@hydro.gc.ca)

Vous trouverez ces informations dans le courriel de transmission de la présente fiche.